

LES PÉNITENCIERS

LES SUITES DE L'ÉMEUTE D'ARCHAMBAULT—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. C'est avec un sentiment d'horreur, presque de répulsion que les Canadiens ont pris connaissance du rapport d'Amnistie internationale, selon lequel on aurait torturé ou infligé des traitements inhumains ou dégradants aux détenus à Archambault après l'émeute du 25 juillet 1982.

Les Canadiens croyaient que pareilles cruautés n'existaient que dans les pays où règne la tyrannie ou dans les républiques de bananes. Comment le ministre peut-il affirmer qu'il n'y a eu ni torture ni traitement cruel, inhumain ou dégradant alors qu'il n'a pas encore reçu son propre rapport interne? S'il n'a rien à cacher pourquoi n'ouvre-t-il pas une enquête publique pour qu'on sache ce qui se passe dans nos établissements pénitenciers fédéraux?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déclaré que les preuves que j'avais en main, et j'ai suivi cette affaire de très près pour recueillir la moindre preuve, ne m'avaient pas convaincu qu'il y avait eu des cas de torture.

Je constate aussi, et je voudrais que le député en fasse autant, que les détenus de nos pénitenciers fédéraux ne sont pas traités comme dans les pays où règne la tyrannie ou dans les républiques de bananes. Ils ont des moyens fort efficaces de se protéger contre pareils abus. Ils ont le droit de poursuivre le solliciteur général et le Service correctionnel du Canada. Je les ai encouragés à le faire maintes fois si leurs allégations étaient fondées. Au demeurant, le service correctionnel et le solliciteur général font l'objet actuellement de plusieurs poursuites, ce qui montre bien que les détenus ont des moyens de se protéger.

Or, ils n'ont pas intenté de poursuite et ces allégations sont devenues après coup de plus en plus graves, alors que au début, peu après les incidents d'Archambault, lorsque les avocats ont commencé à faire des déclarations au nom de leurs clients détenus, ils n'ont pas parlé des cas de sévices qui ont été portés ensuite à la connaissance des enquêteurs d'Amnistie internationale.

Pour toutes ces raisons, je persiste à croire que les détenus ont davantage à prendre les mesures que j'ai mentionnées et qu'il ne serait pas à propos d'ouvrir une enquête judiciaire publique.

De toute façon, nous faisons exactement ce qu'Amnistie internationale a demandé: une enquête complète, indépendante

Questions orales

et impartiale. L'enquêteur du Service correctionnel est une personne compétente qui peut effectuer une telle enquête et c'est exactement ce qu'il fait.

M. Hnatyshyn: Voilà du nouveau pour Amnistie internationale.

LA DROGUE DANS LES PRISONS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Aujourd'hui, le coroner de l'est de l'Ontario a communiqué un récent rapport selon lequel la sécurité est très relâchée dans les prisons et les employés des services correctionnels se sentent tellement impuissants qu'ils ne peuvent pas empêcher les détenus de se droguer, ce qui a contribué à accroître le nombre de meurtres et d'agressions commis à l'intérieur de ces établissements.

Que se passe-t-il dans les prisons quand les détenus semblent pouvoir se procurer sans difficulté de la marijuana, du haschisch, du valium, de l'alcool de fabrication maison et un certain nombre d'autres drogues? N'y a-t-il aucune discipline dans ces établissements? Que compte faire le ministre pour débarrasser les prisons fédérales de ces drogues illégales?

● (1440)

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous vivons dans une société infestée par la drogue. Les députés ne doivent donc pas s'étonner qu'un établissement correctionnel, un pénitencier fédéral ait beaucoup de mal à empêcher l'entrée de stupéfiants. Chaque semaine, des centaines de personnes visitent ces établissements. Des douzaines de détenus jouissent de quelques heures de liberté au cours de la semaine. On exerce néanmoins une surveillance très étroite et on essaie le plus possible de limiter les problèmes de drogue qui existent effectivement dans les pénitenciers.

J'ai lu ce rapport avec beaucoup d'intérêt. Il vaut la peine d'être lu. Je pense qu'il faudrait examiner la situation dans une perspective plus vaste avant de vouloir changer le système. Le resserrement des mesures répressives, des fouilles et des inspections préconisé dans ce rapport causerait d'autres problèmes. Il faut certainement tenir compte des conséquences de certaines mesures comme la fouille et l'isolement des détenus recommandées dans ce rapport avant de songer à modifier l'état actuel des choses.

J'ai reçu d'une part le rapport d'Amnistie internationale qui dénonce la répression exercée dans nos établissements ou du moins les accusations portées à cet égard et, d'autre part, ce rapport qui prétend que nous sommes trop tendres avec les détenus. Nous essayons de garder un juste milieu.